

Département de l'Aude

Arrondissement de
Carcassonne

Nombre de Conseillers
Municipaux en exercice : 14

Nombres de Conseillers
Municipaux présents : 13

Date de convocation :
24/03/2023

République Française

Commune de Montferrand

Procès verbal de réunion

Séance du 30 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois, et le trente du mois de mars, à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de Montferrand, régulièrement convoqué, s'est réuni en mairie au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de M. Christophe PRADEL, maire.

Etaient présents : Mmes BELLEGO Christelle, BIAU-PRADEL Gisèle, BILLIATO Lucie, FONQUERGNE Virginie, RICARD Rachel, Mrs ALBOUY Julien, BONDOUI Régis, GILIS Frédéric, MARSAC Alain, PUGINIER Régis, RIVIERE Philippe, ROGER Robert.

Excusé : Mr QUINTA Régis

Secrétaire de séance : Mme BILLIATO Lucie

Points 1 et 3 : approbation compte administratif du budget principal M 14 de l'exercice 2022 - Affectation du résultat : le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2022 qui s'établit comme suit : Fonctionnement : Dépenses : 461.265,55 € - Recettes : 539.383,28 € - Excédent de clôture : 78.117,73 € - Résultat antérieur reporté : 452.225,80 € - **Résultat cumulé : 530.343,53 €.** - Investissement : Dépenses : 219.681,36 € - Recettes : 295.204,79 € - Résultat de l'exercice : 75.523,43 € - Résultat antérieur reporté : - 130.257,18 € - Restes à réaliser en dépenses : 5.229,60 € - Restes à réaliser en recettes : 32.993,70 € - **Affectation en réserves (1068) : 26.969,65 € - Report en fonctionnement (R002) : 503.373,88 €.** Adopté à l'unanimité.

Point 2 : approbation compte de gestion du budget M14 de l'exercice 2022 établi par Mr Quintane - Après s'être fait présenter le budget M14 de l'exercice, le compte de gestion dressé par le Receveur, après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif M14 de l'exercice 2022, après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, les membres présents déclarent que le compte de gestion M14 dressé, pour l'exercice 2022 par le Receveur, Mr Quintane, n'appelle ni observation ni réserve de sa part. Adopté à l'unanimité.

Point 4 : adhésion au service commun pour la gestion des dispositifs de recueil mobiles des demandes de cartes nationales d'identité et de passeports – Vu la délibération du conseil municipal n° 2023 – 9 en date du 6 mars 2023, vu le retrait de la commune de Les Cassès et la demande d'adhésion de la commune de Laurabuc, Mr le Maire sollicite le conseil pour modifier la précédente délibération en ce sens. Adopté à l'unanimité

Point 5 : travaux remplacement pylônes et ligne haute tension – les travaux ont débuté le 27. Ils doivent être terminés le 2 juin. Environ, 1 à 1,2 km sont réalisés chaque jour. Les matériaux des pistes doivent repartir en carrière en fin de chantier (sauf demande des propriétaires), d'où un trafic de camions doublé. La société INEO pour le compte de RTE sollicite le passage sur la route communale de Montmaur sur environ 200 mètres, au niveau du lieu-dit « Las Touzeilles ». Après discussion, les membres présents ne donnent pas un avis favorable à cette demande. A l'est de la Rigole, aucun « cailloux » ne sera récupéré pour ne pas dégrader les routes communales. Sur les chemins verts (sous le Verger, au jardin de la famille Fauré, en crête de la Buissonne), les revêtements en 0/80 pourra être conservé. N'a pas donné lieu à délibération.

Point 6 : compte-rendu réunion pour le remplacement des réseaux AEP place de la Mairie – Mrs Aymard et Reynès de RéSeaux11, Mr Merlin de Suez, Mme Limouzy de la CCCLA, Mr Brunel du cabinet CETUR (mandaté par les précédentes instances) étaient présents. La réfection des réseaux communaux et syndicaux sera réalisée en amont des travaux de la place de la Mairie. Un maillage sera également prévu au niveau communal pour sécuriser le réseau.

Point 7 : questions diverses

- ✓ Plate-forme déchets verts : afin de limiter les coûts, le SMICTOM propose aux communes la mise en place d'une plate-forme pour déchets verts. Le broyage est ensuite à la charge du SMICTOM, le broyat étant restitué aux usagers qui en feraient la demande. La parcelle ZD n° 34, actuellement abandonnée, pourrait être envisagée à un tel usage. Mr le Maire est chargé d'avancer sur ce dossier.
- ✓ Poteau incendie « Les Pagès » : évoqué avec les représentants de RéSeaux11, lors de leur visite, une demande va être faite. La réponse pourrait être favorable sous réserve de la pose d'un compteur.
- ✓ Colonne à vêtements : avant installation à proximité du barbecue, des informations seront prises et une communication adressée aux Montferrandais pour privilégier les dépôts des vêtements corrects auprès d'associations caritatives.
- ✓ P.L.U. : suite à la réunion des personnes publiques associées, deux rendez-vous ont eu lieu avec Mme Valat de la DDTM et avec les services du PETR du pays Lauragais. En résumé, 12 maisons à l'hectare est une moyenne. Les réhabilitations ne sont pas prises en compte dans la densification. A proximité de l'école, proposition d'une noue en lieu et place d'un bassin de rétention, et pas d'obligation d'un espace public. Mr le Maire donne lecture du courrier de synthèse établi par le cabinet TOPOS.
- ✓ Fermeture du chemin du Moulin : rapport des faits.
- ✓ Prochaine séance de CM le 13 avril à 20h30, commission des finances le 5 avril à 20h30.

La séance est levée à 21h30

Le Maire,
Ch. PRADEL

